

Le FCPE - BFT France Futur Climat ESR est nourricier (c'est-à-dire investi en quasi-totalité dans son fonds maître et accessoirement en liquidités) de la SICAV - BFT France Futur ISR Climat - ESR. Le FCPE bénéficie, au même titre que son fonds maître, des Labels ISR et France Relance. L'objectif est de réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence CAC Mid & Small (dividendes réinvestis). La stratégie consiste à valoriser le portefeuille en investissant principalement dans des actions de petites et moyennes entreprises françaises, tout en mettant en place une démarche d'investissement socialement responsable et une approche de réduction des émissions carbone cherchant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050.



<b>Univers d'investissement</b> Actions France	<b>Performance annualisée 5 ans</b> -0,27%	<b>Encours</b> 3 M €
<b>Approche responsable</b> Fonds ISR	<b>Intensité carbone</b> 46% de réduction relative par rapport à l'univers, des émissions CO2	<b>labelRelance</b>

**Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures**

**Evolution de la performance (base 100) \* (Source : Fund Admin)**



**Performances glissantes \* (Source : Fund Admin)**

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
	31/12/2024	31/12/2024	31/10/2024	31/01/2024	31/01/2022	31/01/2020	-
<b>Portefeuille</b>	4,44%	4,44%	2,13%	-2,43%	-15,78%	-1,33%	-
<b>Indice</b>	4,61%	4,61%	3,26%	-0,46%	-4,29%	12,01%	-
<b>Ecart</b>	-0,16%	-0,16%	-1,13%	-1,97%	-11,49%	-13,33%	-

**Performances calendaires \* (Source : Fund Admin)**

	2024	2023	2022	2021	2020
<b>Portefeuille</b>	-5,72%	0,33%	-18,94%	12,84%	7,38%
<b>Indice</b>	-3,59%	3,93%	-11,97%	18,58%	-0,13%
<b>Ecart</b>	-2,13%	-3,60%	-6,97%	-5,75%	7,52%

Indice de référence du fonds : 100% FRANCE CAC MID & SMALL

\* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

**Profil d'investissement responsable**

<input checked="" type="checkbox"/> Fonds ISR	<input checked="" type="checkbox"/> Exclusions	<input checked="" type="checkbox"/> Vote et dialogue actionnarial
--	---	--

**Indicateur de risque (SRI) (Source : Fund Admin)**



Risque le plus faible (à gauche) / Risque le plus élevé (à droite)

**!** L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

**Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)**

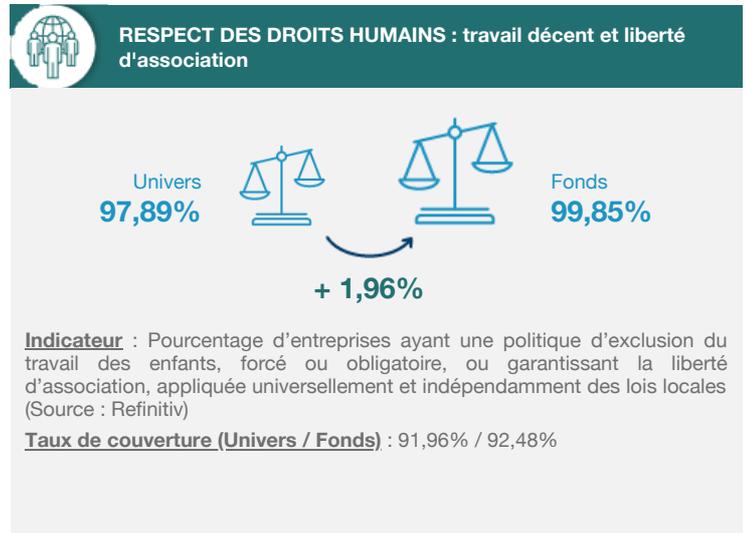
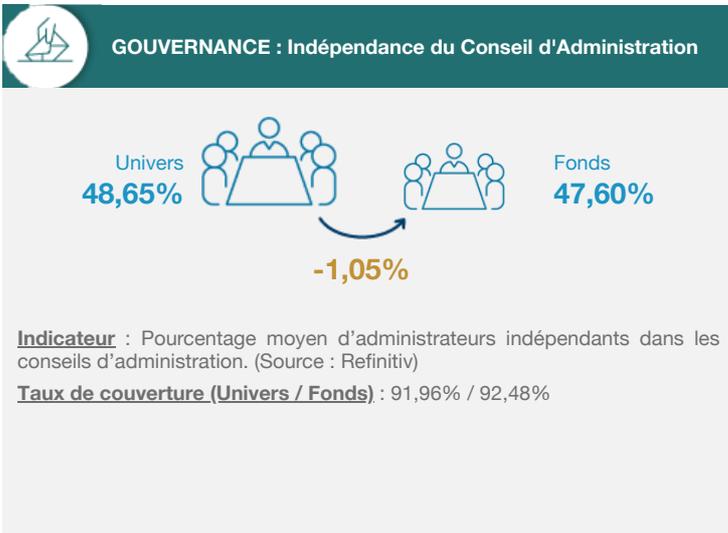
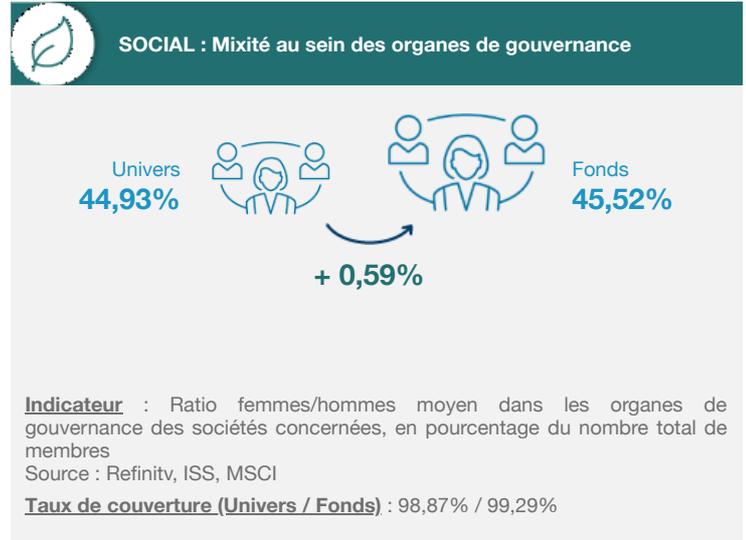
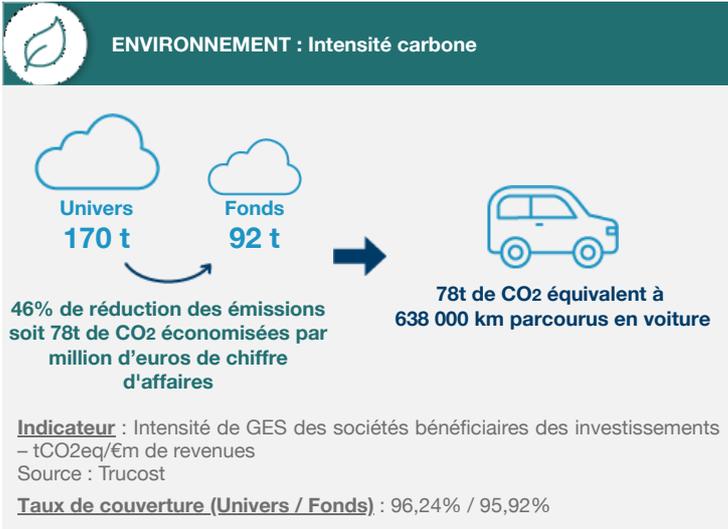
	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le lancement *
<b>Volatilité du portefeuille</b>	14,47%	17,78%	19,81%	19,54%
<b>Volatilité de l'indice</b>	15,04%	16,97%	20,28%	19,99%
<b>Tracking Error ex-post</b>	3,52%	4,35%	4,81%	4,80%

\* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

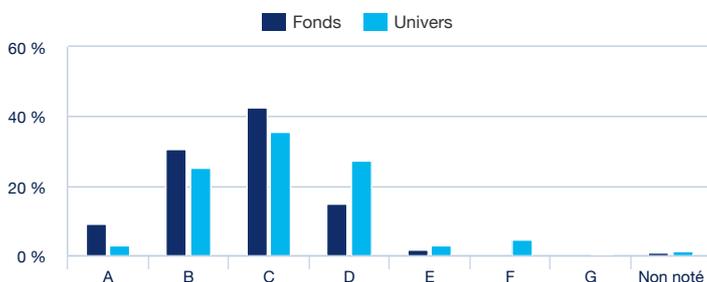
Quatre indicateurs permettant d'évaluer l'impact du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance et du respect des droits humains ont été audités lors de l'obtention du label ISR délivré par l'État français. Conformément à la charte du label ISR, le fonds a pour objectif d'avoir une meilleure performance que son univers de référence sur au moins deux de ces quatre critères.

L'univers auquel se compare le fonds est composé de 70% FRANCE CAC Mid & Small + 15% Eternext PEA-PME 150 INDEX + 7.5% FRANCE CAC Next 20 + 7.5% FRANCE CAC 40. Les indicateurs ESG et de droits humains sont calculés uniquement sur les émetteurs privés.



**Note ESG moyenne (Source : Amundi)**

	Note ESG moyenne	Score ESG moyen	Cumul des meilleures notes (A+B+C)	Couverture
<b>Fonds</b>	C	1,24	82,83%	99,15%
<b>Univers</b>	C	0,75	63,52%	98,84%



**Sources et définitions**

**Intensité Carbone.** L'intensité des GES du portefeuille est déterminé par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires). L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité. Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données. Source : Trucost

**Mixité au sein des organes de gouvernance :** Le % de diversité de genre du conseil d'administration du portefeuille est déterminé en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes dans les entreprises détenues, exprimée en pourcentage de tous les membres du conseil d'administration. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur. Lorsque la couverture de la diversité des genres dans les conseils d'administration est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données. Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, cependant les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC. Source : Refinitiv, ISS, MSCI

## Équipe de gestion



**Fabrice Masson**

Gérant de portefeuille

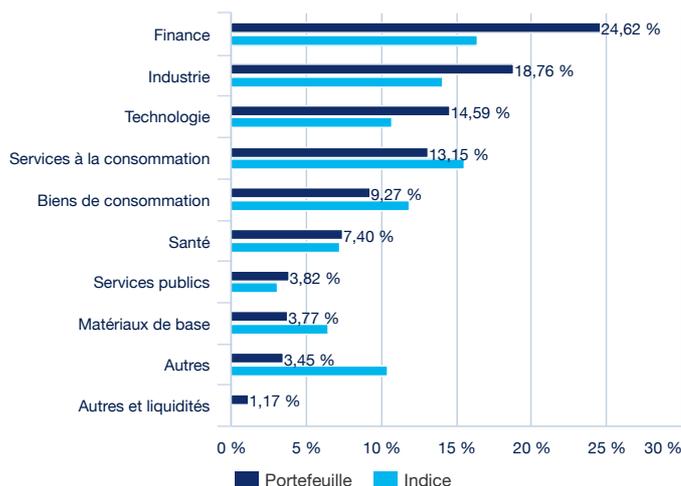


**Lucas Gonon**

Gérant de portefeuille

### Composition du portefeuille (Source : Amundi)

#### Répartition sectorielle (Source : Amundi)



Hors prise en compte des produits dérivés.

#### Principales surpondérations (% d'actif, source : Amundi)

	Portefeuille	Indice	Ecart (P - I)
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	3,71%	-	3,71%
BIOMERIEUX	2,73%	-	2,73%
EURAZEO SE	6,63%	4,21%	2,42%
THALES SA	2,40%	-	2,40%
WORLDFINE SA/FRANCE	2,21%	-	2,21%
COVIVIO SA/FRANCE	5,04%	2,85%	2,20%
LA FRANCAISE DES JEUX SACA	6,17%	4,03%	2,14%
ELIS SA	5,38%	3,36%	2,02%
SOITEC	3,90%	2,11%	1,79%
NEXANS	1,48%	-	1,48%
<b>Total</b>	<b>39,65%</b>	<b>16,55%</b>	<b>23,09%</b>

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

#### Principaux émetteurs en portefeuille (% d'actifs, source : Amundi)

	Portefeuille
EURAZEO SE	6,63%
LA FRANCAISE DES JEUX SACA	6,17%
ELIS SA	5,38%
COVIVIO SA/FRANCE	5,04%
WENDEL SE	4,09%
SOITEC	3,90%
ALTEN SA	3,88%
SEB SA	3,74%
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	3,71%
NEOEN	3,25%
<b>Total</b>	<b>45,79%</b>

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

#### Principales sous-pondérations (% d'actif, source : Amundi)

	Portefeuille	Indice	Ecart (P - I)
DASSAULT AVIATION SA	-	4,23%	-4,23%
TECHNIP ENERGIES NV	-	3,66%	-3,66%
BOLLORE SE	-	3,29%	-3,29%
VALLOUREC SACA	-	2,92%	-2,92%
RUBIS SCA	-	2,10%	-2,10%
VIRBAC SA	-	1,35%	-1,35%
REMY COINTREAU SA	-	1,29%	-1,29%
SOCIETE BIC SA	-	1,22%	-1,22%
APERAM SA	-	1,19%	-1,19%
SES SA	-	1,19%	-1,19%
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>22,44%</b>	<b>-22,44%</b>

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

**Commentaire de gestion**

L'année 2025 démarre sur les chapeaux de roues pour les marchés d'actions. Le début de la présidence Trump, qui semble se focaliser davantage sur d'autres sujets que la guerre commerciale et qui laisse poindre quelques espoirs sur la fin de la guerre en Ukraine, a permis de soulager les craintes de certains investisseurs. Les actions françaises en ont profité d'autant plus que la BCE a baissé ses taux de 25 pbs, comme attendu. Elle juge la désinflation bien engagée, note que la transmission du desserrement à l'économie est fragile et suggère une poursuite de la détente monétaire, un autre point positif. Enfin le début de la période de publication des résultats est plutôt favorable même si peu d'entreprises ont publié jusqu'à présent.

Sur le mois, les choix sectoriels ont eu un impact neutre : la sous-exposition sur le secteur de la construction (+7,3%) a été défavorable mais la faible exposition sur le secteur de l'alimentation (-5,4%) a été favorable.

Le choix de valeurs a eu un impact légèrement négatif : du côté positif, la ligne en Unibail-Rodamco (+11,2%) profite de la bonne conjoncture américaine et aussi de l'amélioration de la situation de sa situation financière. La position sur Biomérieux (+13,1%) a notamment profité de l'amélioration de l'opinion de bureaux d'analyses tout comme celle sur Thales (+12,6%). La ligne sur Eurazeo (+10,7%) a également participé à la bonne performance du portefeuille. A l'inverse, l'arrivée au pouvoir de Donald Trump a fait naître des doutes sur les perspectives de développement de certains projets sur les énergies renouvelables et a pesé sur Nexans (-9,6%). Le titre VusionGroup (-6,6%) a fait l'objet de prises de profit après un beau parcours. Enfin les perspectives d'activité de Soitec (-2,7%) semblent rester sous pression.

En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Esker, Neoen, Soitec, OVH et Eramet et pris quelques profits sur Biomérieux. En face de ces ventes, nous avons renforcé nos positions sur Vivendi, Ayvens, Compagnie des Alpes et Worldline.

Malgré ce début d'année positif, nous maintenons une certaine prudence. La situation politique française demeure fragile avec des incertitudes sur le gouvernement et la situation de dette française. En revanche la dynamique positive sur les résultats d'entreprises pourrait être un catalyseur plus important au cours des prochains mois. Nos choix sectoriels nous poussent vers les services financiers, l'immobilier et l'industrie.

## Labels



Label ISR délivré par le Ministère de l'Économie et des Finances français



Label Relance délivré par le Ministère de l'Économie et des Finances français

## Exclusions



Pacte Mondial



Charbon



Tabac



Armement non conventionnel



Armes nucléaires



Hydrocarbures non conventionnels



Pays faisant l'objet de violations

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus

## Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **98,07 (EUR)**  
Date de VL et d'actif géré : **31/01/2025**  
Actif géré : **3,14 (millions EUR)**  
Code ISIN : **QS0009121516**  
Indice de référence : **100% FRANCE CAC MID & SMALL**

## Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique : **FCPE**  
Date de création de la classe : **28/01/2019**  
Eligibilité : -  
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**  
Souscription minimum: 1ère / suivantes : -  
Frais d'entrée (maximum) : **2,00%**  
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation : **1,45%**  
Frais de sortie (maximum) : **0,00%**  
Durée minimum d'investissement recommandée : **5 ans**  
Commission de surperformance : **Non**  
Nom du fonds maître : **BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT**  
Classification SFDR : **Article 8**  
AMF 2020-03 / catégorie de communication : **Centrale + autre approche - Position 2b-iv**

## Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Épargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Épargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Épargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

## Label ISR



Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Le label ISR est attribué par un organisme de certification qui audite le compartiment lequel doit respecter une série de critères définis par le cahier des charges du label (<https://www.lelabelisr.fr>).

## Classification SFDR\*



Ce compartiment reprend dans son process d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'[Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le compartiment visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du compartiment.**

\* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.